

RECRUTEMENTS DES PERSONNELS SOCIAUX, DE SANTE ET DES BIBLIOTHEQUES Concours et examens professionnels nationaux

Session 2022

Ouverture des registres d'inscription

Du mardi 12 octobre à partir de 12h au mercredi 10 novembre 2021 à 17h (heure de Paris)

PERSONNELS SOCIAUX ET DE SANTE – JO du 22 août 2021

- **Concours interne** de conseiller technique de service social des administrations de l'Etat
- **Concours de médecin** de l'éducation nationale

PERSONNELS DES BIBLIOTHEQUES – JO du 25 août 2021

- **Concours externe et interne**
 - de conservateur
 - de conservateur externe spécial (réservé aux titulaires d'un Doctorat)
 - de bibliothécaire
 - de bibliothécaire externe spécial (réservé aux titulaires d'un Doctorat)
 - de bibliothécaire assistant spécialisé de classe normale
 - de bibliothécaire assistant spécialisé de classe supérieur
- **Examens professionnels** pour l'avancement au grade de **bibliothécaire assistant spécialisé de classe normale ET de classe supérieure**
- **Examens professionnels** pour l'avancement au grade de **bibliothécaire hors classe**

MODALITES D'INSCRIPTION : ATTENTION : nouvelle application CYCLADES

Les inscriptions se font uniquement par internet via l'application CYCLADES

Personnels des sociaux et de santé : <http://www.education.gouv.fr/siac3>

Personnels des bibliothèques : <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/bib>

IMPORTANT : pour s'inscrire sur cette application les candidats devront créer et valider un compte. Une adresse mail unique sera demandée. Elle servira d'identification et permettra de s'inscrire à l'ensemble des concours et/ou examens souhaités.

A l'issue de l'inscription, le ou la candidat(e) reçoit un mail lui indiquant son récapitulatif d'inscription ainsi que sa demande de pièces justificatives sont disponibles dans son espace CYCLADES, dans le menu « DOCUMENTS ».

Les pièces justificatives sont obligatoirement déposées dans votre compte CYCLADES, menu « MES JUSTIFICATIFS ».

Aucun envoi postal n'est nécessaire en plus du dépôt dans votre espace candidat CYCLADES.

Plus aucun document « papier » (récapitulatif d'inscription, convocation, relevé de notes...) ne sera envoyé aux candidats par voie postale. Les candidats seront informés par mail (adresse mail utilisée lors de la création du compte) quand les informations nouvelles ou des documents seront à consulter ou à imprimer dans leur compte CYCLADES.

RECOMMANDATIONS AUX CANDIDATS AVANT DE PROCEDER A L'INSCRIPTION :

- Vérifiez que vous remplissez les conditions requises par la réglementation (informations sur le site : www.education.gouv.fr)
- S'inscrire soi-même
- Ne pas attendre les derniers jours

Le nombre de postes offerts à ces recrutements fera l'objet d'une publication ultérieure au Bulletin Officiel de l'Education Nationale.